



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

CAMP DE JOUR

L'Association récréative Milton-Parc (ARMP) applique un remboursement conformément à la **loi en vigueur au Québec**. Cette dernière est applicable à tous les organismes ou commerces offrant des services.

Frais non remboursables

Les frais d'inscription annuels ainsi que tous frais ou accumulation de frais en cas de chèque sans provision.

Carte de membre

Veillez-vous référer à la politique concernant l'adhésion en tant que membre.

AVANT le début du camp

Tous les frais remboursables vous seront remboursés.

APRÈS le début du camp

Les frais remboursables seront remboursés, moins une pénalité correspondant au plus petit de ces deux montants : 50 \$ ou 10 % du coût des jours de camp non entamés.

Les remboursements effectués par chèques seront préparés dans un délai de 15 jours ouvrables.

Pour présenter une demande de remboursement, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse info@miltonpark.org.

REFUND POLICY

DAY CAMP

The Association récréative Milton-Parc (ARMP) is committed to ensuring that all refunds are processed according to the law that applies in Quebec. The *Consumer Protection Act* must be followed by businesses and companies alike.

Non-refundable fees

The annual registration fees and any fees related to non-sufficient funds checks are not refundable.

Membership card

Please refer to the Membership Card Refund Policy.

BEFORE the beginning of the camp

All refundable fees will be refunded.

AFTER the beginning of the camp

Refundable fees will be refunded, minus a penalty equal to the lowest amount between: \$50 or 10% of the cost of the remaining camp days.

Refunds issued by check will be ready within 15 business days.

To ask for a refund, please send us an email at info@miltonpark.org.